

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 25 mai 2023 à 19h30.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept mai deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Présents :

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Emmanuel CHARETTE, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration :

Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL

Yannick LIEVIN donne procuration à Philippe KUPPENS

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD

Absents : 0

Secrétaire : Jean MOULLIÈRE

Monsieur le Maire salue les membres du conseil municipal, l'auditoire physiquement présent ainsi que les Templeuvois et Templeuvoises qui suivent la séance via les réseaux sociaux. Monsieur le Maire salue également la représentante de La Voix du Nord qui rendra compte des débats.

Monsieur le Maire indique que ce conseil a été précédé d'une présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes Pévèle-Carembault par Madame Marie CIETERS, Vice-Présidente en charge des moyens de déplacement, de la mobilité et des transports. Cette présentation a permis de passer en revue les activités de la Pévèle-Carembault sur l'année 2022 et de rappeler le travail qu'elle réalise dans de nombreux domaines comme l'accompagnement des seniors, de la jeunesse, de la culture, du développement économique, de la mobilité, du sport, de l'environnement, des déchets, etc.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Pévèle-Carembault est une collectivité partenaire qui accompagne quotidiennement la commune avec, par exemple, une cinquantaine de repas qui sont livrés chaque jour aux seniors, les centres aérés et les centres de loisirs. La CCPC soutient aussi la commune dans son développement en matière de

mobilité et de déplacements, avec notamment les connexions autour des pôle d'échanges, l'aménagement du centre aquatique « Le Chant de l'eau », un équipement phare du territoire qui compte 67 000 entrées depuis son ouverture au mois d'octobre 2022.

Monsieur le Maire signale que certains élus sont empêchés et donnent procuration.

Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL

Yannick LIEVIN donne procuration à Philippe KUPPENS

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la séance une délibération sur table qui concerne le lancement de la procédure de rétrocession des espaces communs du lotissement « Central Parc » qui est aujourd'hui terminé. Il s'agit d'une délibération qui autorise la rétrocession dans le domaine public de la partie voirie, éclairage public, assainissement, etc. Un certain nombre de contrôles ont été opérés et autorisent la rétrocession dans le domaine public de ces espaces.

En ce qui concerne l'agenda du mois de juin, Monsieur le Maire invite chacun et chacune à prendre connaissance de la lettre d'informations municipales qui est en cours de distribution. De nombreuses animations sont prévues fin mai et durant tout le mois juin.

Monsieur le Maire rappelle quelques événements comme la fête des mères et les Meuh d'or dans le parc du château Baratte. Aussi, les élus rendront visite aux mamans de l'année pour remettre un cadeau aux bébés. Le parcours « Sur les pas de Jules Verne » sera inauguré le 17 juin, départ à 11h au parc d'Anchin. Il s'agit d'un sentier qui a été créé par les élèves de CE2 de l'école Jules Verne en association avec Templeuve en marche, dans le cadre du projet « Un chemin, une école ». Monsieur le Maire remercie monsieur Christian LEMAIRE, Adjoint à la vie scolaire, et Monsieur Michel TAHON, Président de Templeuve en marche pour leur investissement auprès des élèves et de l'équipe de l'école Jules Verne.

Le 5 juin, Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts-de-France, sera à Templeuve-en-Pévèle, à l'entreprise Duriez, pour lancer l'opération REV3 pour la Région des Hauts-de-France. L'entreprise Duriez, située à côté du centre aquatique, a été choisie pour lancer cette opération au plan régional.

Monsieur le Maire souligne que ce choix montre le caractère exemplaire de l'implantation de l'entreprise Duriez sur le territoire qui n'était pourtant pas une évidence à l'époque malgré l'investissement des actionnaires, dont la famille Duriez. Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû se battre un peu contre tous pour faire en sorte qu'elle s'implante à Templeuve-en-Pévèle là où elle est aujourd'hui. Certains élus, notamment de l'intercommunalité, étaient totalement opposés au projet.

Mais, aujourd'hui, on voit le résultat : le centre aquatique et l'entreprise Duriez sont très bien implantés. L'insertion de l'entreprise sur le site a été exemplaire aussi au niveau environnemental et écologique. Pour l'entreprise Duriez, c'est une forme de récompense de savoir que REV3, qui est un projet extrêmement ambitieux pour la Région des Hauts-de-France, sera présenté à Templeuve-en-Pévèle le lundi 5 juin.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mars 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

2- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023

Monsieur le Maire soumet le tirage au sort des jurés d'assise 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le préfet du Nord fixe chaque année le nombre de jurés pour la commune de Templeuve-en-Pévèle. Quinze noms sur la liste électorale doivent être tirés au sort afin de constituer la liste préparatoire. Ne sont pas retenues les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Les jurés sont ensuite tirés au sort à partir des listes préparatoires communales.

La cour d'assises est une juridiction départementale qui se situe à Douai pour le département du Nord, compétente pour juger les personnes accusées d'avoir commis un crime. Sa compétence est définie à l'article 231 du code de procédure pénale. Elle se compose de trois magistrats professionnels, un président ayant rang de conseiller à la cour d'appel et deux assesseurs et d'un jury composé de jurés au nombre de six en première instance ou de neuf en appel. Et donc, c'est effectivement à ce jury que les personnes tirées au sort seront éventuellement appelées.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du conseil de bien vouloir choisir un numéro de page entre 1 et 264 ainsi qu'un chiffre entre 1 et 20 (liste électorale). 15 personnes sont ainsi tirées au sort.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Approbation du bilan des cessions immobilières 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Angélique DEKOKER, Adjointe à l'Urbanisme et au Patrimoine historique.

Madame Angélique DEKOKER présente la première délibération relative à l'approbation du bilan des cessions immobilières 2022 qui est imposé chaque année. Cette délibération correspond à la signature par Monsieur le Maire des compromis de vente, promesses de vente et actes de vente intervenus pendant l'année.

Madame Angélique DEKOKER cite rapidement ces cessions immobilières qui ont été lancées en 2022 mais non abouties en 2022 :

- ancienne école Jules-Ferry, à la SA Promotion PICHET
- parcelle rue du Zécart à la SCI TIBER
- parcelle rue de La Caillère à M. DEVOS
- échange de parcelles avec l'indivision DELANNOY pour réaliser une piste cyclable.

Monsieur le Maire soumet le bilan des cessions immobilières 2022 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Marie-Astrid DELANNOY ne prend pas part au vote.

4- Approbation du bilan des acquisitions immobilières 2022

Madame Angélique DEKOKER présente l'acquisition finalisée en 2022. Il s'agit de la parcelle rue du Maresquel achetée à la société SIGH dans le cadre du projet de création des cinémas.

Madame Angélique DEKOKER présente les acquisitions lancées en 2022 mais non finalisées en 2022 :

- deux parcelles rue de la Baille à M. DALLOY à l'euro symbolique pour l'aménagement par la commune d'un parking
- deux parcelles rue d'Anchin aux consorts LEPERRE pour l'aménagement du parking centre-ville
- une parcelle rue de La Caillère à M. et Mme CARETTE à l'euro symbolique
- deux parcelles chemin des Molières à M. MORILLON. Il s'agit d'une raquette permettant à la commune de se rendre propriétaire de la voirie.

Madame Angélique DEKOKER présente les acquisitions lancées en 2022 mais non finalisées en 2022 :

- échange de parcelles rue des quatre Corners avec l'indivision Delannoy toujours pour la création de la piste cyclable dans le cadre des mobilités douces portées par la Communauté de communes.
- une parcelle à la carrière Saint-Joseph à la SARL LOVINVEST pour maintenir la voyette qui mène à la rue du Béguinage et permet à la commune de conserver les voies douce et les voies de circulation piétonne à disposition des Templeuvois.
- une parcelle rue du Maresquel à PIRAINO pour les futurs cinémas.

Madame MORONVAL demande si l'acquisition de la parcelle rue du Maresquel à PIRAINO est déjà faite ? Monsieur le Maire répond que cela sera fait en 2023.

Monsieur le Maire soumet le bilan des acquisitions immobilières 2022 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	21		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Marie-Astrid DELANNOY ne prend pas part au vote.

5- Approbation du bilan des marchés conclus en 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux affaires juridiques.

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que la collectivité doit recourir aux marchés publics lorsque certains seuils sont atteints dans le cadre de la réalisation de travaux ou d'achat de fournitures et de services. La commune de Templeuve-en-Pévèle a mis en place un certain nombre de marchés en 2023 qui sont listés et dont Stéphane MICHEL propose de faire le récapitulatif.

Monsieur Stéphane MICHEL présente le premier marché qui a été passé en 2022 et qui concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison froide. Ce marché pour les cantines scolaires été attribué à l'entreprise Dupont restauration pour un montant de 190 400 €.

Un deuxième marché concernant l'exploitation de chauffage, production d'eau chaude sanitaire et traitement d'eau des bâtiments a été attribué à l'entreprise TPF de Fretin pour un montant de 47 363,29 €.

Puis un marché conséquent, divisé en sept lots, concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Martin. Monsieur Stéphane MICHEL précise que le septième lot concernant l'électricité a été déclaré infructueux en 2022 mais que les six autres lots ont été attribués :

- Lot 1 « Echafaudage » attribué à l'entreprise Réalisations tubulaires pour 354 006,10 €,
- Lot 2 « Maçonneries-Pierres de taille » attribué à Chevalier Nord pour 120 920,22 €,
- Lot 3 « Charpente traitement » attribué à Battais Charpente pour 606 618,62 €,
- Lot 4 « Couverture » attribué à LEROY SARL de Lomme pour 585 233,77 €,
- Lot 5 « Vitraux » attribué à BROUARD AT de Ronchin pour 24 935,46 €,
- Lot 6 « Plâtrerie » attribué à Staff Courtenay de Pont-à-Marcq pour 751 680 €.

Monsieur Stéphane MICHEL présente ensuite les marchés en groupement de commandes avec la CCPC :

- « Assurances statutaires des agents » attribué à CIGAC (Paris) pour 107 434,63 €,

- « Assurances de responsabilité civile automobile dommages aux biens, protection juridique et protection fonctionnelle » a été divisé en 5 lots. Les lots 1-Dommages aux biens, 2-Responsabilité civile, 4-Protection juridique et 5-Protection fonctionnelle ont été attribués à l'entreprise SMACL (Niort). Le lot 3-Automobiles a été attribué à GROUPAMA (Reims).
- « Réfection abords de chaussée » dont un marché attribué à SAS EJM (Lille) pour 53 146 € et un autre à EIFFAGE Route Nord (Fretin) pour 200 000 €.
- « Fourniture et maintenance des moyens d'impression » attribué à l'entreprise Konica Minolta pour 14 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des marchés conclus en 2022.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Martin

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEMAIRE, Adjoint à la vie scolaire. Monsieur Christian LEMAIRE rappelle qu'il s'agit de délibérations régulières qui reviennent chaque année.

La première concerne la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée de notre territoire, l'école Saint-Martin. Une convention a été signée en 2016 avec l'OGEC, organisme gérant l'école privée Saint-Martin. La subvention demandée sera versée à cet organisme.

Monsieur Christian LEMAIRE apporte quelques précisions sur le calcul de cette subvention. Les services calculent le coût annuel d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la commune. Le montant identique est reporté aux enfants templeuvois qui fréquentent l'école privée du territoire.

Cette année, pour les enfants de maternelle, le coût est de 1 139,55 € par enfant. Bien que cette somme puisse paraître élevée, Monsieur Christian LEMAIRE indique que cette somme comprend les charges et les salaires des ATSEM, qui accompagnent les enseignants de maternelle. Avec 63 enfants Templeuvois scolarisés en maternelle à l'école Saint-Martin, la participation 2023 sera donc de 71 791,65 €.

98 enfants Templeuvois fréquentent les classes élémentaires de l'école Saint-Martin. Le coût moyen d'un enfant en école publique s'élève à 378,79 €. La participation pour 2023 s'élève donc à 37 121,42 €.

Monsieur Christian LEMAIRE indique que le montant de la subvention 2023 à l'OGEC sera donc de 108 913,07 €.

Monsieur le Maire soumet la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

7- Participation de la Commune aux frais de la cantine de l'école Saint-Martin

Monsieur Christian LEMAIRE complète les informations relatives à l'école Saint-Martin : Pour un effectif global de 210 enfants, 161 enfants Templeuvois fréquentent l'école Saint-Martin. Cette délibération concerne la participation de la commune aux frais de repas des enfants Templeuvois qui fréquentent l'école Saint-Martin. La commune verse 1 € par repas pris par un enfant de famille Templeuvoise. Le montant de cette subvention pour 2023 s'élève à 16 313 €. Le calcul est effectivement, de 16 313 repas servis aux enfants Templeuvois de cette école. Cette subvention sera également versée à l'OGEC comme pour la délibération précédente.

Monsieur le Maire soumet la participation de la commune aux frais de la cantine de l'école Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour la vente d'un équipement communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux affaires juridiques.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que cette délibération concerne un échafaudage maçon sur remorque que la commune a pu acquérir en 2014.

Cet échafaudage, ayant été relativement peu utilisé depuis, la commune n'est pas certaine d'amortir réellement le coût de son acquisition. C'est pourquoi il est proposé de revendre cet équipement pour la somme de 8 000 €.

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'il convient de solliciter l'approbation du Conseil municipal car la vente dépasse le seuil de 4 600 € sous lequel, Monsieur le Maire est autorisé à prendre seul la décision. Au-dessus de 4 600 €, il est nécessaire de passer par une délibération.

Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature pour la vente d'un équipement communal à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Demande de subvention au département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Energie

Monsieur le Maire présente la demande de subvention auprès du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Energie. La commune qui envisage de changer une chaudière vieillissante au château Baratte, sollicite l'aide départementale sur son volet énergie qui est une nouvelle politique mise en place par le Département du Nord. Monsieur le Maire remercie le Président du Département, Monsieur POIRET. Cette aide permettrait d'obtenir 50 % du montant des travaux, estimés à 34 345 € hors taxes, soit un peu plus de 17 000 € qui sont ainsi sollicités auprès du Département du Nord.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs Energie à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un city stade

Monsieur le Maire présente la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un city stade. Le coût estimatif de ce projet est d'un peu plus de 83 000 € et l'Agence Nationale du Sport, qui est un organisme qui dépend de l'État, pourrait attribuer à la ville de Templeuve-en-Pévèle 50 % de cette dépense, soit 41 501,50 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cet organisme pour obtenir cette subvention.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un city stade à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

11- Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2022-2025 de la Communauté de communes Pévèle-Carembault pour les travaux de restauration de l'église Saint-Martin

Monsieur le Maire explique qu'un fonds de concours est mis à disposition des communes membres de la communauté de communes Pévèle-Carembault. Un calcul un peu savant permet effectivement, à la ville de Templeuve-en-Pévèle de bénéficier d'une enveloppe de 155 213 €. Cette enveloppe de 155 213 € de la CCPC permettra de contribuer à la poursuite des travaux de restauration de l'église Saint-Martin.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du fonds de concours 2022-2025 de la CCPC pour les travaux de restauration de l'église Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

12- Demande de subvention Fonds de Concours 2022-2025 à la Communauté de communes Pévèle-Carembault pour la création d'un city stade

Toujours dans le cadre du fonds de concours 2022-2025 mis en place par la Communauté de communes Pévèle-Carembault, Monsieur le Maire indique qu'une autre subvention est demandée pour la création du City stade.

Cette fois, la CCPC est sollicitée à hauteur de 20 % du montant de la dépense du city stade. Monsieur le Maire rappelle que cette demande vient compléter celle de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 %. Ici, il est demandé 20 % car il n'est pas possible d'aller au-delà de 70 % de subventions pour le financement de cet équipement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter 16 601,50 € auprès de la Communauté de communes sur une deuxième enveloppe de fonds de concours lancée par la CCPC dans le cadre du budget 2023. Monsieur le Maire précise que les 155 000 € demandés préalablement pour l'église Saint-Martin portent en fait sur un fonds de concours de l'année N-2.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre du fonds de concours 2022-2025 de la CCPC pour l'installation d'un terrain multisports à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

13- Approbation des nouveaux statuts du SIVOM Pévèle Carembault

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du SIVOM Pévèle-Carembault qui est la nouvelle appellation du syndicat regroupant quinze communes et qui a notamment pour objet la préservation de l'environnement du cadre de vie des habitants autour des deux grands sujets que sont la réduction des nuisances causées par les avions de l'aéroport de Lille-Lesquin, son développement, et la veille active sur toutes les formes de mobilité en Pévèle-Carembault.

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant ce SIVOM était constitué de 33 communes. Mais les communes de la MEL ont dû quitter ce syndicat à la demande du Préfet car l'Etat considère que la compétence en matière de nuisances et de pollution est désormais une compétence de la MEL qui ne peut pas être exercée d'une double façon.

De ce fait, les communes faisant partie du SIVOM appartenant à la MEL ont quitté ce syndicat. Aujourd'hui, quinze communes de Pévèle-Carembault adhèrent au SIVOM rebaptisé Pévèle-Carembault, dont le siège est en mairie de Templeuve, et non plus à Seclin. Monsieur le Maire rappelle son élection en tant que Président de ce syndicat le 2 juin 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DEHOVE, conseiller municipal. Monsieur Pierre DEHOVE précise que c'est le Préfet qui a imposé cette décision aux communes dans le but de diviser les membres du SIVOM et d'entraver l'expression collective du mécontentement des communes face au projet de développement de l'aéroport de Lille-Lesquin. Monsieur le Maire remercie Pierre DEHOVE et rappelle que Monsieur DEHOVE et lui-même sont représentants de la ville de Templeuve-en-Pévèle au sein du SIVOM.

Monsieur le Maire soumet les nouveaux statuts du SIVOM Pévèle-Carembault à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

14- Approbation du rapport d'activité du SIVOM Pévèle Carembault

Hormis les évolutions statutaires qui viennent d'être évoquées, Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM est un syndicat d'élus qui a peu de moyens pour mener des actions d'envergure : son budget est de 12 000 € environ. Néanmoins, aujourd'hui, ce syndicat est l'interlocuteur auprès des instances qui gèrent l'aéroport, par exemple auprès de la CCE, la Commission consultative de l'environnement, liée à l'aéroport.

Monsieur le Maire rappelle également qu'avec ses prédécesseurs au sein du SIVOM, un certain nombre d'avancées ont été obtenues notamment en termes de communication avec l'aéroport mais aussi avec l'implantation de différentes stations de mesure de bruit qui mesurent les nuisances liées à l'aéroport. Une des ces stations est d'ailleurs installée à Templeuve entre le château Baratte et le Moulin, près des tennis.

En 2022, le syndicat a été très mobilisé sur l'enquête publique liée à la mise aux normes de l'aéroport et de son extension. De nombreuses décisions ont été prises en leur temps par les conseils municipaux, par le conseil communautaire, par la MEL. Le Conseil communautaire de la Pévèle-Carembault et le SIVOM ont aussi apporté leur contribution au regard des enjeux et des craintes par rapport au développement de l'aéroport.

Monsieur le Maire indique que le sujet est toujours d'actualité et rappelle que le SIVOM avait d'abord émis un avis défavorable au projet d'extension de l'aéroport. Ensuite un avis favorable a été émis sous conditions, notamment sur les questions de sécurité et de mise aux normes de l'aéroport.

Par contre sur le développement de l'aéroport, le syndicat restait extrêmement réservé, avec des attentes très fortes, notamment sur la mise en place d'un couvre-feu. Autant de points sur lesquels les élus membres du syndicat estiment ne pas avoir été entendus. Ce qui a conduit les élus du SIVOM à mener un certain nombre d'actions aux côtés des associations qui agissent pour préserver les intérêts des habitants concernés. Il y a différentes associations que ce soit côté Seclin ou côté Fretin-Templeuve (« les survolés », etc).

Monsieur le Maire souligne que la municipalité est extrêmement impactée par ce sujet. Il ne se passe pas une journée en mairie sans une communication ou un mail sur les nuisances occasionnées par l'aéroport ou par le décollage des avions, notamment par vent d'Est. En effet, lorsqu'il fait beau, les avions décollent plutôt au-dessus de Templeuve. Donc l'été s'annonce difficile pour les Templeuvois et Templeuvoises.

Monsieur le Maire précise qu'il reste particulièrement attentif à la trajectoire des départs par vent d'Est qui a effectivement été modifiée il y a quelques temps. Auparavant, l'axe de décollage et le couloir aérien étaient plutôt le long de l'A23 et donc moins d'habitants se trouvaient impactés. La commune de Templeuve et celle de Fretin ont d'ailleurs intenté des actions en justice avec l'association ADNA2L de Fretin. Beaucoup de Templeuvois et de Templeuvoises adhèrent à cette association.

Donc il y a toujours un combat à mener par rapport aux nuisances que subissent les riverains de l'aéroport. La ville de Templeuve-en-Pévèle est particulièrement impactée parce qu'elle se situe sur les couloirs de décollage et que les avions sont plus bruyants au décollage qu'à l'atterrissage. A Bouvines, par exemple, ce sont plutôt les atterrissages. Néanmoins, la fréquence des vols entraîne dans les deux cas des craintes pour l'avenir.

Monsieur le Maire signale que le Ministre des Transports a été alerté sur ce sujet et que cette semaine, les maires de Lesquin, Bouvines, Fretin et d'autres maires ont interpellé le Préfet pour que les élus et les associations qui se sont manifestés puissent être entendus et enfin écoutés. Effectivement, une manifestation organisée par les associations s'est déroulée il y a quelques jours à Lesquin pour manifester leur opposition au développement de l'aéroport.

Monsieur le Maire souligne que le rôle du SIVOM est de rester vigilant sur le développement de l'aéroport, la mise aux normes de l'aéroport, les questions de sécurité et de continuer à travailler sur ces sujets.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion publique se tiendra le 14 juin, en Mairie-centre, à l'initiative d'un collectif de Templeuvois qui s'appelle « Freinons l'avion » et avec la participation des associations ADNA2L et NADA. Monsieur le Maire sera présent et se tiendra à la disposition des habitants pour répondre aux questions.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le Maire de Templeuve n'est pas responsable de l'aéroport de Lesquin, ni des 25 vols quotidiens, ni des vols qui partent à 6 h le matin. Effectivement, le dimanche matin, entre minuit et 1h du matin, il y a trois vols qui partent vers la Tunisie toutes les semaines. Donc, on se rend bien compte de ce que ces décollages engendrent en sachant que d'autres vols partent dès 6 h du matin.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de communiquer avec l'aéroport, surtout d'être entendu et de pouvoir obtenir des satisfactions.

Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au Développement durable, au cadre de vie et à la mobilité, et Monsieur le Maire ont reçu Madame MORILLON, Présidente de l'ADNA2L, qui est à bout de nerfs et porte l'exaspération des habitants, particulièrement ceux qui sont dans la première phase de décollage sur Fretin et à Bonnance sur Templeuve.

Monsieur le Maire souligne qu'il est indispensable de se tenir à leurs côtés et d'effectuer toutes les démarches pour tenter d'améliorer les choses.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DEHOVE, conseiller municipal représentant de la commune au sein du SIVOM.

Monsieur Pierre DEHOVE ajoute qu'il y a une vraie détresse d'un certain nombre de personnes survolées, dont des Templeuvois. Certaines personnes et certaines associations constituées engagent des actions juridiques et des actions médiatiques.

Monsieur Pierre DEHOVE indique qu'il n'y a pas eu beaucoup de points positifs apportés par l'aéroport suite à l'enquête publique. L'essentiel des demandes qui avaient été faites n'ont pas été entendues, à part les actions de mesure de bruit. On ne fait que mesurer la nuisance, alors que les riverains demandent par exemple un couvre-feu c'est-à-dire une interdiction de vols commerciaux entre 23h et 6h du matin. Jusqu'à 23h, ce ne sont pas des vols de nuit et à partir de 6h, ce ne sont pas des vols de nuit non plus. Même cette demande n'a pas été accordée par l'aéroport. L'exploitant évoque que ce couvre-feu remettrait en cause tout son modèle économique, ce qui est tout à fait contestable.

Monsieur Pierre DEHOVE explique que d'autres aménagements comme l'allongement du taxiway qui permettrait de faire décoller les avions un peu plus haut en fin de piste n'ont pas été retenus dans le projet de développement de l'aéroport.

A contrario, le projet de développement de l'aéroport prévoit un doublement du nombre de passagers à échéance d'une décennie ou d'une vingtaine d'années au maximum. Ce qui se traduira forcément par un accroissement du nombre d'avions (même si on parle d'un remplissage d'avions plus important) ou des avions plus gros et donc plus bruyants malgré ce que peut dire l'exploitant de l'aéroport aussi sur ce point.

Monsieur Pierre DEHOVE ajoute que malheureusement la situation va empirer et entraîner des actions plus fortes de la part des riverains. Monsieur Pierre DEHOVE invite le Conseil municipal à s'associer, dans le respect de la loi, à certaines actions pour faire pression sur l'exploitant de l'aéroport.

Monsieur Pierre DEHOVE suggère d'interpeler le Président de Région à l'occasion de la visite de Monsieur Xavier BERTRAND puisque la Région est l'actionnaire majoritaire du SMALIM. C'est d'ailleurs la Région qui a délégué la concession de service public de cet aéroport avec un objectif de développement du trafic. Monsieur BERTRAND est donc particulièrement responsable de ce projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'à ce stade la demande de couvre-feu n'est pas satisfaite, qu'elle va prendre de nombreux mois (voire des années) avant une éventuelle application. La situation n'est donc pas des plus sereines pour Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire indique qu'il a félicité Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA, récemment élue Maire de Fretin, et lui a confirmé sa volonté de continuer à travailler ensemble par rapport aux nuisances que subissent les habitants de Fretin et de Templeuve.

Monsieur le Maire soumet le rapport d'activités 2022 du SIVOM Pévèle-Carembault à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

15- Création d'un contrat d'apprentissage supplémentaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, Adjointe à la Culture, à la communication et aux affaires générales, pour la délibération relative à la création d'un contrat d'apprentissage supplémentaire.

Madame Joëlle DUPRIEZ souligne que la municipalité est très attachée à l'apprentissage qui est une chance pour des jeunes de 16 à 29 ans de pouvoir profiter à la fois d'une formation théorique et pratique avec par exemple une partie technique dans nos ateliers ou dans différents services. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de créer un contrat d'apprentissage supplémentaire.

Actuellement, il y a un apprenti qui est au service bâtiment pour deux ans et deux autres apprentis au service espaces verts pour deux ans. Le nouveau contrat d'apprentissage sera dédié au développement durable pour une formation justement en développement durable de deux ans dans le cadre d'études supérieures, comme par exemple une licence, un master.

Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que ces jeunes en contrat d'apprentissage sont une aide pour les services municipaux et qu'en même temps ils apprennent beaucoup de choses par cette expérience sur le terrain. Donc l'apprentissage est très intéressant à la fois pour les jeunes et pour les services.

Monsieur le Maire soumet la création d'un nouveau poste de contrat d'apprentissage à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

16- Signature d'une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents

Madame Joëlle DUPRIEZ, Adjointe à la culture, à la communication et aux affaires générales, présente la convention d'adhésion à la mission intérim territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise à disposition d'agents.

Madame Joëlle DUPRIEZ explique que, cette année, la municipalité été confrontée à l'absentéisme assez long d'un agent ayant une fonction très spécifique et que les services étant en flux tendus, la situation a été difficile à gérer. Bien sûr, il a été fait appel à la polyvalence de chacun, mais certains services administratifs demandent quand même des compétences et des spécificités.

Cette convention avec le CDG59 permettrait d'avoir des remplaçants / intérimaires un peu comme dans l'Education Nationale, quand il manque un professeur. Il est donc proposé au Conseil municipal de signer cette convention qui permettra aux services de faire à faire appel à un intérimaire en cas d'absence longue ou prolongée d'un agent.

Monsieur LEMAIRE demande si cela ne concerne que les services administratifs ?

Madame MORONVAL demande si le nombre d'intérimaires est limité ?

Madame Joëlle DUPRIEZ précise que ce type de remplacement sera possible pour le personnel administratif mais aussi pour le personnel technique. Le nombre d'intérimaires n'est pas limité néanmoins chaque remplacement a une incidence financière, avec un coût plutôt supérieur à celui du poste remplacé et qui ne revient pas à l'agent intérimaire, puisque la municipalité, dans ce cas, paie le CDG59 pour ce service, exactement comme l'intérim du secteur privé.

Monsieur le Maire soumet la signature de la convention d'adhésion au service mission d'interim territorial du CDG 59 pour la mise à disposition d'agents à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

17- Création de 2 postes d'adjoints techniques pour accroissement saisonnier d'activité du 01/06/2023 au 30/09/2023 inclus

Madame Joëlle DUPRIEZ présente la délibération relative à l'accroissement d'activité des services espaces verts du 1^{er} juin au 30 septembre comme tous les ans à cette époque.

Effectivement cet accroissement d'activité correspond au moment où il y a le plus de travail dans les services, et où il est nécessaire de faire appel à des saisonniers.

Monsieur le Maire soumet la création de 2 postes d'adjoints techniques pour accroissement saisonnier d'activité de juin à septembre 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

18- Approbation du principe de la rétrocession des espaces communs du lotissement « Central Parc »

Monsieur le Maire présente la délibération mise sur table relative à la rétrocession des espaces communs du lotissement Central Park. Il s'agit principalement de la rue Henriette GEREKENS. Cette délibération permet de lancer la procédure. Ensuite, le Conseil municipal actera la rétrocession quand le dossier sera prêt.

Monsieur le Maire soumet le principe de rétrocession des espaces communs du lotissement « Central Parc » à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire précise que les conseillers municipaux sont convoqués le 9 juin prochain dans tout le Département du Nord pour élire les électeurs qui pourront procéder au vote des sénateurs le dimanche 24 septembre 2023.

A cet effet, un Conseil municipal sera donc organisé le 9 juin. L'élection des électeurs sera le seul point à l'ordre du jour. La présence de tous les conseillers municipaux est indispensable. En cas d'absence, un pouvoir est à transmettre au secrétariat général.

Monsieur le Maire fixe l'heure de ce Conseil qui débutera à 18h30.

Monsieur le Maire rappelle qu'un autre Conseil municipal aura lieu le 29 juin.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas reçu de questions d'actualité.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LEMAIRE qui souhaite rappeler l'organisation le 26 mai du Parcours du Cœur des enfants sur la commune. Les enfants des deux écoles publiques participent à cette marche du cœur et tous les membres du Conseil municipal y sont bien évidemment invités. Le départ aura lieu à 9 h et les enfants circuleront donc dans la commune.

Monsieur Pierre DEHOVE remarque que le prochain Conseil municipal aura lieu à la même date que l'inauguration de Terrabundo à Ennevelin (le 29 juin).

Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que le festival des Meuh d'or se déroulera du 12 au 23 juin et invite les membres du Conseil municipal à s'y rendre ainsi que tous les habitants de Templeuve et les internautes qui suivent la séance sur les réseaux sociaux. Madame Joëlle DUPRIEZ remercie tous les élus qui s'investissent dans les différents stands.

Monsieur le Maire remercie le public présent, l'auditoire sur les réseaux sociaux et Monsieur Quentin BONNET pour la prise de son et la diffusion en direct. Monsieur le Maire espère que la qualité sonore de cette diffusion sera meilleure que d'habitude et remercie d'avance les auditeurs pour leurs remarques.

La séance est levée.


V. le Maire
Luc MONNET

